REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPPUBLIQUE

DECRET Nº 98-448 DU 6 OCTOBRE 1998

chargeant Monsieur Sylvain Adékpédjou AKINDES, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, de l'intérim de Monsieur Félix Essou DANSOU, Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique, pour compter du 07 Octobre 1998.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT.

- VU La loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996;
- VU Le Décret N° 98- 280 du 12 juillet 1998 portant composition du Gouvernement

DECRETE:

<u>Article 1er</u>: Pour compter du 07 Octobre 1998, **Monsieur Sylvain Adékpédjou AKINDES**, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, est chargé de l'intérim du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique pendant l'absence de **Monsieur Félix Essou DANSOU**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 6 octobre

1998.

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Mathieu KEREKOU.

Ampliations: PR 6; AN 4; CS 2; CC 2; CES 2; HAAC 2; MMEH-MEHU 4 SGG 4; AUTRES MINISTERES 17; DEPARTEMENTS 6; JORB 1.